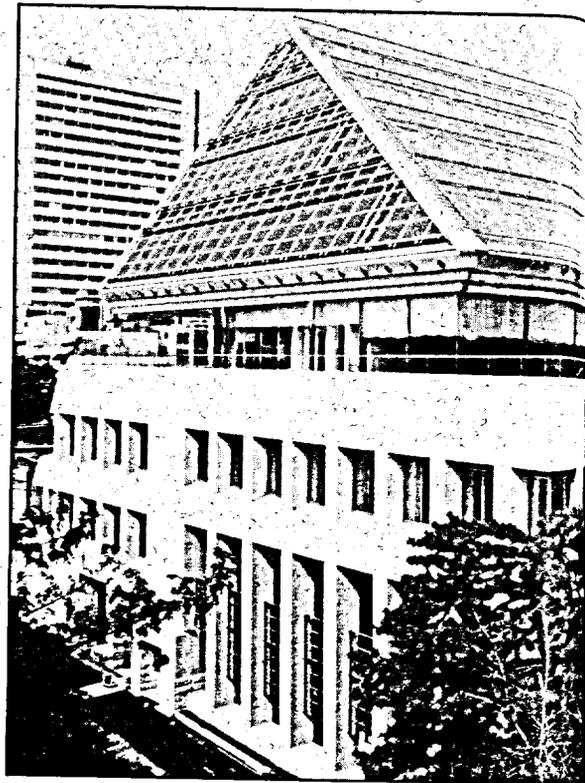


CHAPITRE DIX COORDINATION DE LA POLITIQUE, GESTION DU MINISTÈRE ET PERSONNEL

Points saillants

- La gestion centrale fait l'objet d'une vaste réorganisation.
- L'ombudsman ministériel assure la médiation dans les conflits entre employés.
- La Direction générale de la gestion des ressources en information traite plus de deux millions de documents et 30 000 demandes de recherches.
- La première phase du projet de réaménagement de l'ambassade de Tokyo, projet dont le coût s'élève à 200 millions de dollars, est achevée.
- L'évacuation du personnel canadien en poste au Moyen-Orient pendant la crise du golfe Persique est un succès.



La nouvelle chancellerie du Canada à Tokyo

GESTION DU MINISTÈRE

APERÇU

En juillet 1990, le Secteur des finances, la Direction générale des projets spéciaux et plusieurs autres services de base du Ministère ont été l'objet d'une fusion, constituant le Secteur de la gestion ministérielle. La Direction générale des passeports, qui faisait partie du Secteur des finances et de l'administration, est maintenant un organisme de service spécial relevant du sous-ministre adjoint chargé du Secteur des affaires sociales.

Le nouveau Secteur de la gestion ministérielle est le plus grand service de l'administration centrale où il emploie environ un tiers du personnel. Il gère la répartition des ressources financières et humaines et il fournit les services centraux de soutien à l'administration centrale et aux missions à l'étranger pour la gestion des finances, des biens immobiliers et du matériel, des dossiers et des archives, des communications internationales, des services d'informatique et de traitement de l'information, des services des contrats, des inspections, de la vérification et de l'évaluation.

Le Secteur a géré avec efficacité les ressources du Ministère en dépit des compressions budgétaires et des réductions de personnel, et il a su distribuer les ressources de façon à s'aligner sur les nouvelles priorités du gouvernement. À cet effet, il a :

- mené à bien la rationalisation de l'effectif du Ministère, selon la recommandation formulée en 1989 par le Comité d'examen des dépenses, et conformément aux exigences du budget fédéral de 1991, qui a amputé le budget du Ministère de 46 millions de dollars;
- délégué plus de pouvoirs fonctionnels aux gestionnaires de programmes en leur signifiant des critères de responsabilisation clairement définis;
- recouru à la sous-traitance quand c'était efficient et bon marché;
- pris les dernières dispositions pour faire les essais d'acceptation de la phase I du Réseau canadien d'information et de communication protégées à accès direct (COSICS) aux États-Unis et dans certaines directions à l'administration centrale, et revu le plan général de la phase II qui étendra ce service aux autres employés du Ministère au Canada et à l'étranger;
- continué à remplacer à l'étranger les locaux loués en achetant ou en construisant des immeubles;
- poursuivi les vérifications internes et les évaluations de programmes demandées par la direction du Ministère;
- renforcé et consolidé les systèmes de vérification et de gestion financières du Ministère.